

RENNES le 09 janvier 2024

..... **14 décembre 2023, agression au C.D. Suite à une signification de mise en régime fermé. Le détenu n'est pas content, il frappe le personnel 1 blessé parmi les membres du personnel.....**

..... **08 janvier 2024, nouvelle agression au C.D. Avec toujours le même individu mécontent, et toujours pour le même motif qui est la signification d'une mise en régime fermé pour une période de 3 mois..... Des agents blessés parmi les membres du personnel.....**

QUESTION ?

Que faisait ce détenu au C.D. Ce 08 janvier 2024 ?

Pour une agression de ce type survenue le 14 décembre 2023, ce détenu, voyou, doit prendre le maximum, c'est à dire 30 jours de mitard, et ça ne se discute pas ! Et bien non, au Centre Pénitentiaire de Rennes/Vezin on fait dans le sentimental. Résultat ce voyou boxeur (merci qui ?) ne prend que 20 jours fermes. 20 jours qui, combinés, avec les fêtes de fin d'année se transforme en 16 jours...

Pourquoi pas me direz-vous ?

Pourquoi pas ? Sauf que ce détenu au lieu de regagner la détention en régime fermé comme cela aurait dû l'être, se retrouve au CD régime normal. Pour ce voyou qui avait agressé nos collègues en réclamant du travail, ou plutôt parce qu'il n'en obtenait pas assez vite, la visite de presque tout l'ensemble de la direction ce 08 janvier 2024 était un très bon signe. Il allait enfin avoir du travail.

Et bien non, ce déplacement en grande pompe (il ne manquait que le tapis rouge) n'était destiné qu'à lui signifier sa mise en régime fermé pour 3 mois.

Le résultat vous le connaissez, des agents blessés car agressés par ce voyou, et retour au mitard pour le belligérant. Pour combien de temps ? Là, il faut compter sur la grande mansuétude de notre direction soit pour défendre l'héroïsme de nos collègues sauvagement agressés, soit, au contraire, pour défendre ce pauvre petit chéri maltraité par notre institution...

Pour l'**UFAP Unsa Justice** aucune discussion n'est possible. C'est 30 jours de mitard à effectuer intégralement, et transfert à la sortie du dit mitard avec effet immédiat.

Inutile d'attendre que ce vieil adage qui dit « jamais deux sans trois... » se réalise...

Pour l'**UFAP Unsa Justice** la direction dans son ensemble est la seule responsable de l'agression sauvage du 08 janvier 2024.

L'**UFAP Unsa Justice** apporte tout son soutien à nos collègues qui souffrent dans leur chair. En prison la trêve des confiseurs n'existe pas. Les bisounours semblent l'oublier un peu vite, surtout lorsqu'il s'agit d'offrir plus de confort à leurs protégés. C'est qu'ils sont humains ces gens-là...

Pour le bureau local de l'**UFAP Unsa Justice**

ERIC TOXE

